

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés

Les sols contaminés sous haute surveillance

Montréal, le 28 juin 2021 – Partenaires de premier rang du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques et joueurs incontournables du secteur de l'économie verte, le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), Réseau Environnement et le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) se réjouissent de l'adoption du règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés par le gouvernement du Québec au cours des derniers jours.

« L'implantation d'un système de traçabilité des sols contaminés est essentielle afin que cessent les pratiques illégales en la matière, notamment les déversements de sols excavés dans des secteurs boisés et agricoles comme nous l'avons malheureusement vu trop souvent au cours des dernières décennies », a expliqué Hélène Lauzon, présidente-directrice générale du CPEQ.

« Nous saluons cette décision gouvernementale très attendue par l'industrie du traitement des sols contaminés au Québec. Ce règlement, c'est l'aboutissement de démarches entreprises par les membres de nos associations respectives depuis des années afin que cesse la disposition illégale des sols. C'est un moyen concret de s'assurer d'un assainissement de notre environnement, mais également des eaux souterraines et un moyen de léguer des terres saines aux générations futures. Nous saluons le travail du ministre Charrette à cet effet », a expliqué Richard Mimeau directeur général du CETEQ.

Réseau Environnement, qui a pris part au développement et à la mise en place du système de traçabilité mis en œuvre par ce règlement est fier d'avoir pu contribuer à la mise sur pied de ce système qui répond à la demande des secteurs privé et public leur permettant de contrer les déversements illégaux.

« Réseau Environnement est fier d'avoir contribué au développement d'une technologie adaptée aux besoins de l'industrie, à sa réalité et à ses spécificités. L'adoption de ce règlement est une victoire importante pour l'économie verte. La traçabilité est un prérequis pour l'économie circulaire. Nous poursuivrons également nos discussions avec le gouvernement afin de s'assurer qu'une surveillance accrue soit également mise en place, afin que les failles de ce système soient contrées le plus possible », a expliqué Christiane Pelchat, présidente directrice générale de Réseau Environnement.

L'adoption de ce règlement permettra de démontrer de la gestion écoresponsable des entreprises œuvrant dans ce secteur d'activité grâce à des transactions confidentielles, sécurisées, permanentes, cryptées et inaltérables. Les pénalités prévues au règlement seront dissuasives et permettront de voir se mettre en branle des changements de mentalités nécessaires afin que cessent les déversements illégaux. L'imputabilité de l'ensemble des intervenants s'en verra accentuée.

À propos du Conseil Patronal de l'Environnement du Québec

Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires du Québec pour les questions reliées à l'environnement et au développement durable en coordonnant les objectifs de ses membres. Le CPEQ regroupe plus de 250 entreprises et 37 associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

À propos de Réseau Environnement

Plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, Réseau Environnement a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en environnement et agit comme catalyseur de solutions innovantes pour une économie verte. Il regroupe des spécialistes des domaines public, privé et parapublic qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, des sols et eaux souterraines et de la biodiversité.

À propos du Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETE@Q) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour une chiffre d'affaires annuel de plus de 2,1 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Il encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes. Pour plus d'informations, visitez ceteg.quebec.

– 30 –

Source : [Conseil patronal de l'environnement du Québec](#)
[Réseau Environnement](#)
[CETE@Q](#)

Renseignements : Elizabeth Hallée-Lamarche
ehallee@catapultecommunication.com
418-932-9371